

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 422 promulgant le décret du 25 novembre 1913 (Conditions d'accession à une nationalité étrangère des Indigènes sujet français).

n° 422

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1913

Numéro JO
n° 206 du 31/12/1913

Date du numéro
31 décembre 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 25 novembre 1913, déterminant les conditions d'accession à une nationalité étrangère des indigènes sujets français ou protégés français, originaires des Possessions françaises autres que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 25 novembre 1913, sus visé. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURE.